

Compte-rendu du conseil municipal du 27 aout 2020 à 20h présidé par André BOUTHEMY maire de CORNILLE.

Membres présents : Yvonne GEORGEAULT, Aurélien LECLAIR, Nicolas MASSET, Céline DENIS, Lizzy GUILLEUX, Jérôme LEBouc, Aurélie CATALDI, Vincent GUILLEUX, Vincent MOTTARD, Véronique PELEY, André BOUTHEMY

Membres absents excusés : Joel BARBOT, Mr GEFFRAULT, Franck MOREL, Gwénael TANGUY

➤ Approbation du dernier conseil à l'unanimité

Le conseil municipal valide le compte-rendu du dernier conseil municipal.

➤ Présentation du règlement intérieur du conseil municipal

Le maire présente le règlement et précise quelques points.

- La réunion du conseil municipal doit se faire au moins une fois par trimestre. A Cornillé, le conseil municipal se réunit une fois par mois.
- Ordre du jour fixé par le maire et ses adjoints.
- Le quorum doit être d'au moins la moitié du conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire en début de séance : 1 des 4 adjoints, pour cette séance Véronique PELEY est désignée.
- Le procès-verbal de séance sera effectué par la secrétaire de mairie.

Le règlement est voté à l'unanimité.

➤ Achat rue de la fontaine :

La commune avait acheté et revendu ce terrain à un particulier. Suite au bornage, il a été constaté la présence de parcelles sur les friches délaissées (de 14 et 91 mètres carrés). La commune est donc devenue propriétaire de ces parcelles.

La commune va céder les 14 mètres carrés au département.

La commune va céder les 91 mètres carrés à l'acquéreur de la parcelle.

Après délibération et à l'unanimité, l'échange de la parcelle de 14 mètres carrés entre la commune de Cornillé et le département est autorisé. La commune reviendra vers le propriétaire pour la parcelle de 91 mètres carrés

➤ Permis d'aménager lotissement des vallons 2 :

Le permis d'aménager est accordé à condition de régler le problème d'une zone humide avec le service DDTM des eaux. La commune a sollicité un cabinet en charge de la gestion de ce dossier qui a engagé des études qui se révèlent être en désaccord avec le constat des services de la DDTM. Un échange est prévu pour régler cette situation.

Concernant la gestion des eaux usées, des informations manquent encore pour la finalisation du dossier du permis d'aménager, notamment des constatations liées à la station d'épuration. Des renseignements complémentaires sont demandés.

Les rejets non conformes de la station d'épuration sont liés à sa sous-utilisation. Le raccordement de la station à la commune de Saint-Aubin des Landes a permis de régler ce dysfonctionnement. La gestion des eaux usées étant désormais du domaine de compétence de Vitré Communauté, le différent est amené à être résolu pour la validation du permis d'aménager.

10 lots sont actuellement réservés sur la première tranche de 25 lots.

➤ Gestion du personnel :

Le maire informe le conseil municipal que la convention avec le CDG 35 est reconduite pour une durée de 3 ans.
(Gestion des salaires)

Délibération SDE 35 :

Le conseil municipal confirme à l'unanimité la titularisation de Mr BOUTHEMY au SDE35.

Suppléant : Vincent GUILLEUX

➤ Commissions :

Voirie : Vincent GUILLEUX / Joel BARBOT / André BOUTHEMY / Aurélien LECLAIR /

Aménagement / urbanisme : Vincent MOTTARD / André BOUTHEMY / Franck MOREL / Aurélie CATALDI

Vie associative : Véronique PELEY / Jérôme LEBouc / Vincent GUILLEUX / Céline DENIS

Enfance jeunesse : Véronique PELEY / Jérôme LEBouc / Lizzy GUILLEUX / Aurélien LECLAIR / Nicolas MASSET / Céline DENIS

Finances : Aurélie CATALDI / André BOUTHEMY / Franck MOREL / Yvonne GEORGEAULT / Vincent MOTTARD

Communication et culture : Véronique PELEY / Jérôme LEBouc / Lizzy GUILLEUX

Ressources humaines : André BOUTHEMY / Vincent MOTTARD

CCAS : Pascal GRANGIRARD

➤ Questions diverses :

Animation palet : 26 septembre : 20 personnes, manifestation autorisée

14 novembre : + de 160 personnes, difficile à maintenir

Pas de plan d'évacuation salle de la Fontaine

Véronique PELEY ,

André BOUTHEMY

Secrétaire de séance